

APPEL À LA SOLIDARITÉ ET CONTRE LA RÉPRESSION EN ALGÉRIE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 14 DÉCEMBRE 2021

A l'occasion du 73^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), des associations algériennes de droits de l'Homme, des personnalités algériennes de tout horizon professionnel et géographique ont publié une [déclaration](#) où elles alertent sur le « *climat de répression et de restrictions des droits fondamentaux des Algériennes et des Algériens* ».

On observe en effet que ce climat de répression et de restrictions des droits fondamentaux ne cesse de s'aggraver depuis plusieurs mois, touchant tant aux organisations indépendantes qu'à leurs responsables pour leurs engagements publics depuis le début du mouvement de protestation pacifique du Hirak en février 2019 appelant à un changement démocratique dans le pays.

Car c'est bien le Hirak, ce mouvement populaire et pacifique d'émancipation citoyenne et de revendication d'un Etat de droit garant des libertés individuelles et collectives, qui est visé. C'est ainsi que tout un spectre de la répression envers les citoyens s'est ainsi déployé au fil des mois : toutes les catégories sociales, toutes les professions (y compris des journalistes et des avocats) sont ciblées dans toutes les régions d'Algérie, avec un acharnement particulier sur la Kabylie où la mobilisation s'est longtemps maintenue. On comptabilise à mi-novembre 2021 près de trois cents détenu-e-s politiques ou d'opinion. Des témoignages rapportent aussi des allégations de mauvais traitements laissés sans réponse judiciaire adéquate alors que le droit algérien l'exige lui-même.

Depuis l'été dernier, la politique répressive du pouvoir a pris un tournant plus grave. Les poursuites pour des infractions qualifiées de crimes dans le Code pénal se multiplient et exposent les personnes poursuivies à des peines bien plus sévères y compris la peine de mort. Plus grave encore, les autorités instrumentalisent politiquement l'accusation de terrorisme afin de réduire au silence toute voix critique et tout défenseur des droits de l'Homme. Ainsi, la revendication d'un changement de régime par des moyens non prévus par la Constitution, mais qui ne lui sont pas nécessairement opposés ou ne sont pas violents, peut valoir à son auteur d'être qualifié de terroriste.

Face à cette situation, le Haut-commissariat des Nations unies pour les droits humains est intervenu, le 5 mars et 11 mai 2021, pour dénoncer cette politique répressive. Pour sa part, le parlement européen a adopté deux résolutions d'urgence (28 novembre 2019 et 26 novembre 2020) qui condamnent la répression et manifestent sa solidarité avec « *tous les citoyens et citoyennes algériens, quels que soient leur origine géographique ou ethnique et leur statut socioéconomique, qui manifestent pacifiquement depuis février 2019* ».

Ces initiatives viennent comme pour rappeler aux autorités algériennes leurs obligations en tant qu'Etat partie dans le respect des droits de l'Homme tels que consignés dans les conventions et traités internationaux que l'Algérie a signés et ratifiés, et notamment la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) s'inscrit pleinement dans cette démarche et apporte son soutien aux défenseurs des droits de l'Homme en Algérie qui se sont exprimés en cette date anniversaire de la DUDH.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Elle appelle les sociétés civiles française et européenne à exprimer leur solidarité avec les Algérien-ne-s qui manifestent leur désir de voir consacrer un Etat de droit garant des libertés individuelles et collectives.

Elle rappelle aux dirigeants politiques français et européens qu'il est dans l'intérêt de tous les pays de la région d'avoir, dans leur rive sud, des Etats démocratiques où les citoyens peuvent assurer leur présent et leur avenir dans la liberté et la dignité. C'est là le meilleur gage de stabilité et de sécurité dans la région.

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 14 DÉCEMBRE 2021

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

